

Liberté Égalité Fraternité

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants.

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon, Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre, Vu l'arrêté du 04/04/2018 portant création de la mention Ski nautique-wakeboard, disciplines associées et tous supports de glisse tractés du BPJEPS, spécialité Educateur sportif, Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 08/12/2021,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Ski nautique-wakeboard, disciplines associées et tous supports de glisse tractés traction bateau est attribué aux personnes dont les noms suivent :

No du dinlâns	Genre, nom et prénom			
N° du diplôme	Date et lieu de naissance			
BP4ALP211628 BP4ALP211629 BP4ALP211630 BP4ALP211631 BP4ALP211632 BP4ALP211633 BP4ALP211634 BP4ALP211635 BP4ALP211636 BP4ALP211637 BP4ALP211638 BP4ALP211639 BP4ALP211639	Monsieur Monsieur Monsieur Madame Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur	BERNET BERNO CORDES BOULAND BOURGUIGNON COSTA DESMETTRE EL HABACHI ESTERLE FABRE GARANGER GIBERT GOUZOU GROJEAN	Gauthier Clément Maxime Rémy Athénaïs Tanguy Mustapha MANON Charly Matthias Melvyn Eric Romain-Noé	
BP4ALP211641	Madame	GUITTARD	Julie	
BP4ALP211642	Monsieur	GUYON	Sewati	
BP4ALP211643	Monsieur	JAUD	Billy	
BP4ALP211644	Monsieur	JEANNEAU	Pierre	
BP4ALP211645	Madame	KAUFMAN	Léa	
BP4ALP211646	Monsieur	MATHÉ	Julien	
BP4ALP211647	Monsieur	MAURY	Lenny	
BP4ALP211648	Madame	MAZOUAT	Ambre	

BP4ALP211649 BP4ALP211650 BP4ALP211651 BP4ALP211652 BP4ALP211653 BP4ALP211654 BP4ALP211655 BP4ALP211656 BP4ALP211657 BP4ALP211658 BP4ALP211659	Monsieur Monsieur Madame Madame Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur	MENTREAU MERVILLE MOURET PERLERIN PIERREL PLANTEGENEST RADIGUET RAMAKERS RENAIS VAAST VERDIER	Philippe Etienne Sébastien Charlotte Lisa Lucas Colin Louis Nicolas Hugo Nicolas
BP4ALP211659 BP4ALP211660	Monsieur Monsieur	YON	Nicolas François

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 08/12/2021

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, et par délégation,

la cheffe du service formation-certification-emploi

Amandine BODIN